



Des objectifs clairs, des voies ouvertes

La Suisse ne devra plus rejeter du CO₂ dans l'atmosphère à partir de 2050 (objectif zéro net). Quelle contribution les institutions financières et les investisseurs peuvent-ils et doivent-ils apporter à cet objectif, en particulier les caisses de pensions? Un entretien avec Silvia Ruprecht (cheffe de projet **Climat** et marché financier à l'Office fédéral de l'environnement [OFEV], section Politique climatique) sur l'action volontaire et la réglementation.

Pour Silvia Ruprecht, l'enquête PACTA 2022 (voir encadré) sur l'ensemble du marché montre des progrès, «mais il en faut encore beaucoup plus». Certaines caisses de pensions se penchent de manière approfondie sur le sujet, mais de grandes différences subsistent entre les caisses, ajoute-t-elle.

Pour Mme Ruprecht, l'adoption de la loi sur le **climat** et l'innovation par le souverain en juin de cette année constitue une étape décisive. «Outre l'ancrage des objectifs issus de l'accord de Paris, elle contient l'important article 9, qui stipule que la Confédération veille à ce que le marché financier apporte une contribution effective aux objectifs.»

Que se passe-t-il au niveau politique?

Silvia Ruprecht énumère les différentes activités du Conseil fédéral sur ce thème (voir encadré). En décembre 2022, le Conseil fédéral a présenté son rapport sur la finance durable, dans lequel il définit les champs d'action pour 2022 à 2025. Selon Ruprecht, la transparence est essentielle, que ce soit au niveau des produits, des institutions ou de l'ensemble. Entre autres, le reporting selon la TCFD sera obligatoire pour de nombreuses entreprises à partir de 2024. Ce document prévoit également un plan de transition comparable aux objectifs climatiques suisses – un lien étroit avec la loi sur le **climat** et l'innovation. Mais Ruprecht souligne que la TCFD n'impose pas de méthodologie fixe.

En ce qui concerne le greenwashing, le Conseil fédéral dit qu'il faut distinguer si l'objectif d'un placement est d'être compatible (aligned) avec les objectifs climatiques, ou si l'on veut apporter une contribution supplémentaire (impact) à la réalisation d'un objectif de durabilité. Les produits financiers qui ne font que réduire les risques ESG, ce que l'on fait souvent en intégrant les critères

ESG, poursuivent en revanche un objectif de placement purement financier et ne doivent plus être qualifiés de durables.

Selon Mme Ruprecht, les Swiss Climate Scores (SCS) s'adressent davantage aux acheteurs de produits financiers, c'est-à-dire aux clients de détail et aux petits investisseurs institutionnels, qu'aux caisses de pensions. L'utilisation est volontaire et sur les six facteurs, l'un est en outre facultatif. La méthode utilisée pour fournir les indicateurs n'est pas définie à 100%. Selon Ruprecht, l'un des messages importants du SCS est qu'il n'est pas possible d'optimiser un seul indicateur, mais qu'il faut avoir une vue d'ensemble.

Volontariat et réglementation

N'est-ce pas un peu trop volontaire? Mme Ruprecht souligne qu'il existe bel et bien des exigences minimales, pour le SCS comme pour le TCFD. «Ces deux approches procèdent du haut vers le bas, elles sont complétées du bas vers le haut par PACTA, avec une méthodologie sans licence, transparente et comparable. Mais au final, c'est au niveau de la politique que se décidera si les marchés financiers investissent déjà de manière suffisamment compatible avec le **climat** sur une base volontaire ou si d'autres instruments réglementaires sont nécessaires.»

Elle conseille aux caisses de pensions l'apprentissage par l'exemple des pairs en prenant pour référence les caisses de pensions qui sont en avance sur le sujet. Et elle estime qu'il est judicieux de fixer des priorités. «Il n'est pas nécessaire d'exceller dans toutes les classes d'actifs, mais il faut être conscient des domaines où l'on peut faire quelque chose pour arriver vraiment à un solde net nul en 2050. Le temps passe, il reste moins de 30 ans.»

Résumé: Kaspar Hohler



Informations complémentaires et liens:

Le test de compatibilité climatique PACTA permet de déterminer régulièrement dans quelle mesure les acteurs suisses du marché financier investissent dans le respect du climat (banques, gestionnaires d'actifs ainsi que caisses de pensions et assureurs). La participation est volontaire. Vous trouverez les résultats du test PACTA 2022 ici: bit.ly/3Fr2277

Rapport du Conseil fédéral Finance durable en Suisse – champs d'action 2022–2025: bit.ly/3R861CW

Informations de la Confédération sur la loi sur le **climat** et l'innovation: bit.ly/3rztwU1

Position du Conseil fédéral pour prévenir le greenwashing sur le marché financier: bit.ly/3tbi41p

Informations et participants EEC: www.vorbild-energie-klima.admin.ch/

L'entretien fait référence aux interviews de Silvia Ruprecht dans l'édition spéciale **Climat** et durabilité 2021 de la «Prévoyance Professionnelle Suisse» (PPS) ainsi que dans le numéro 12/22 de la PPS.